

Grand Poitiers Communauté urbaine

Challenge de la Mobilité inter-établissements

Qu'est-ce que le challenge de la mobilité inter-établissements ?

Ce challenge est l'occasion pour les établissements participants de sensibiliser leurs salariés à la mobilité durable en les encourageant à utiliser des alternatives à la voiture individuelle durant la période du challenge. Les établissements ayant le meilleur taux de participation sont récompensés lors d'une remise des prix par les Vice présidents mobilité au mois de septembre (4 prix prévus selon la taille des établissements).

Il est clé en main et gratuit.

Depuis 2022 une cellule de conseil a été créée pour aider spécifiquement les employeurs dans leurs démarches et actions en faveur de la mobilité durable. Cet évènement vient donc enrichir l'accompagnement des employeurs proposé par Grand Poitiers.

Comment participer ?

Pour participer c'est très simple :

Inscrivez votre établissement sur le site :

www.challengedelamobilite.com (<https://www.challengedelamobilite.com/>)

.

Mobilisez vos collaborateurs à l'aide du

[kit de communication en ligne](https://www.challengedelamobilite.com/les-outils) (<https://www.challengedelamobilite.com/les-outils>)

gratuit.

Déroulez le Challenge !

Contact

Cellule de conseil en mobilité

 [05 49 30 20 94](tel:0549302094)

 [Courriel](#)

GRAND POITIERS

84, rue des Carmélites
86 000 Poitiers
Tel : 05 49 52 35 35

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30